

5029

75029

Cordial souvenir

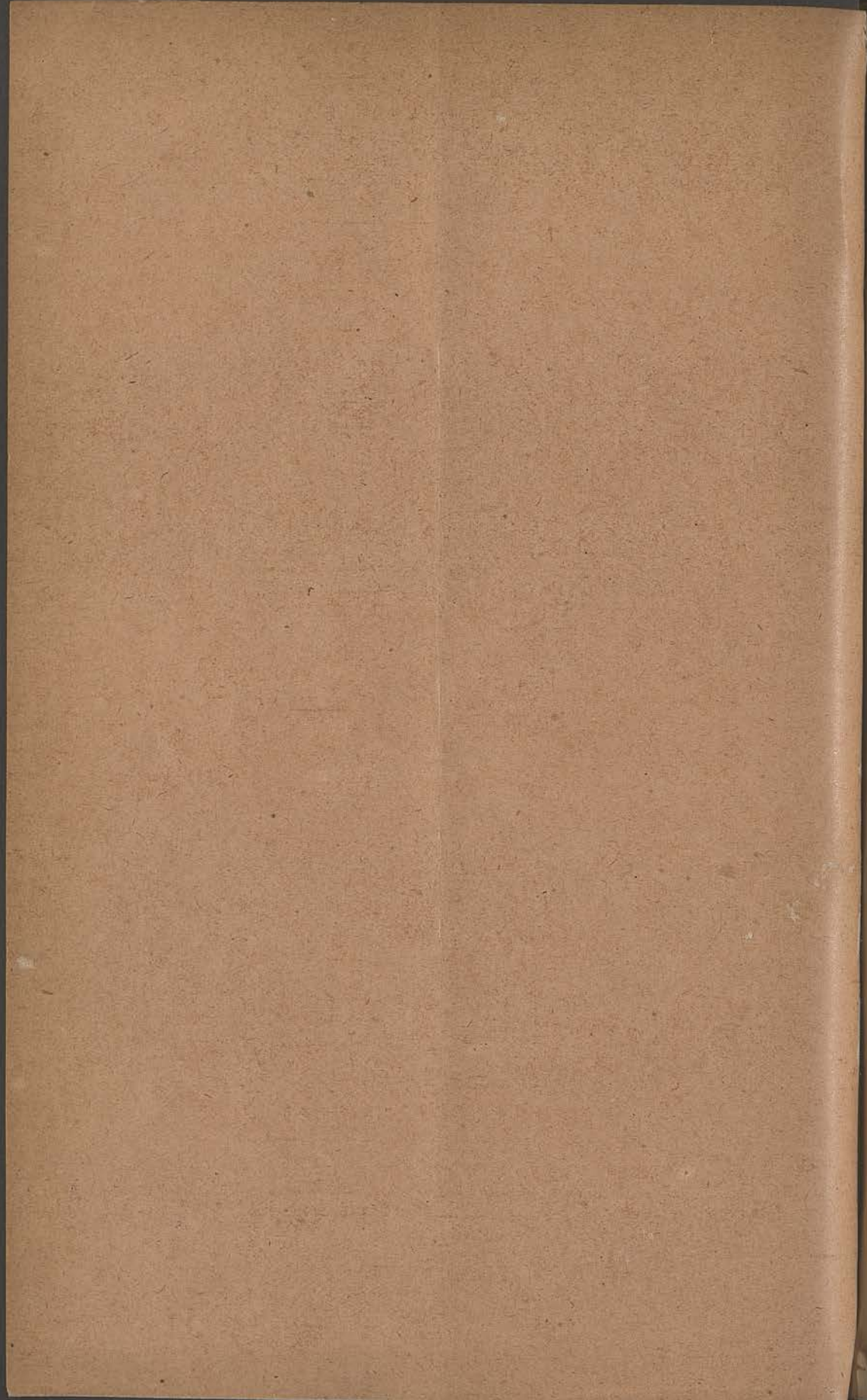
de l'auteur



LEGS  
Auguste BRUTAILS  
1859-1926

DONS A  
N° 13344

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ  
BORDEAUX



COMMENT  
 ORGANISER LES ÉTUDES HISTORIQUES  
 A BORDEAUX

---

- I. — Absence d'organisation dans le domaine des études d'histoire régionale. Du rôle à prendre en cette matière par l'Académie des Sciences de Bordeaux. — Nécessité d'une *Histoire générale de Guyenne et Gascogne*.
- II. — Étendue et composition de la région historique appelée Guyenne et Gascogne. — Les sources d'information : la toponymie, les documents narratifs et diplomatiques, les monuments figurés.
- III. — Du rôle de l'érudition dans la préparation scientifique d'une *Histoire générale de Guyenne et Gascogne*. — De la rédaction des inventaires, catalogues, répertoires, registes, atlas, etc. — De la constitution des sciences auxiliaires.
- IV. — Les collaborateurs à l'œuvre de préparation : archivistes, bibliothécaires, éditeurs de textes, sociétés historiques et archéologiques. — Nécessité d'un Office central d'information historique. — Son organisation matérielle sous le patronage de l'Académie ; son directeur responsable emprunté à l'Université. — Limites chronologiques de son action. — Ressources financières.

I

Nos voisins et bons amis les Toulousains montrent avec orgueil, non loin de leur curieuse cathédrale métropolitaine, le palais aujourd'hui restauré de leur célèbre et terrible Parlement.

Plus pure est la couronne de gloire qu'ils se sont tressée depuis le XIII<sup>e</sup> siècle par leur Université (1229), leurs Jeux floraux (1333), leur Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres (1640) et leur Société archéologique du Midi de la France (1831). Sur cette couronne, qu'ils ne cessent d'embellir chaque jour, je discerne un fleuron de très haut prix, rare en toute province dans ce beau pays de France où l'écrasante supériorité de la capitale semble inspirer à chaque chef-lieu provincial une attitude d'humilité. Ce fleuron précieux, mes lecteurs le connaissent sûrement : c'est la troisième édition de



*l'Histoire du Languedoc*, qu'un petit groupe d'universitaires et d'érudits, puissamment secondés par la librairie Privat, a réussi à mettre sur pied après plus de trente années de recherches et d'efforts en commun; seize énormes volumes in-4°, accompagnés de cartes, de textes, de gravures, de dissertations spéciales, dont l'ensemble laisse bien loin derrière lui, encore qu'il le suppose, l'œuvre première de dom Vaissète et de dom Vic. Nous pouvons affirmer aujourd'hui, en pleine connaissance de cause, que l'historiographie provinciale n'a rien produit de meilleur ni de plus grand en France au XIX<sup>e</sup> siècle.

Pourquoi Bordeaux n'a-t-il rien de semblable ni même d'analogue à montrer en regard de ce monument? Il y a plusieurs réponses possibles à cette indiscreète question: la prédominance des intérêts mercantiles sur les préoccupations intellectuelles, la nonchalance des indigènes pour tout effort désintéressé, l'absence d'un modèle antérieur, puisque les Bénédictins du XVIII<sup>e</sup> siècle n'ont point envoyé de dom Vaissète à notre province. Mais il y a surtout, à mon sens, la non-existence à Bordeaux du travail collectif, grâce auquel, s'il eût été organisé, un Francisque Michel, un Jean Bladé, un Charles Bémont, un Camille Jullian eussent pu amorcer, sinon achever, une *Histoire générale de Guyenne et Gascogne* en quinze ou vingt volumes.

Ce que les Bordelais n'ont su faire au XIX<sup>e</sup> siècle, ils peuvent l'accomplir, s'ils le veulent, au XX<sup>e</sup> et, en fin de compte, élever un monument de science et d'art devant lequel la postérité devra reconnaître qu'ils ont fait plus et qu'ils ont fait mieux que les Toulousains. Et en effet, le retard tourne, en pareil cas, à l'avantage des retardataires en leur apportant des ressources de tout genre que n'avaient point leurs prédécesseurs. Tels ces chefs-lieux de canton qui ont négligé pendant soixante ans de s'éclairer au gaz et qui finalement, un beau soir, humilient le chef-lieu départemental en s'éclairant à l'électricité. Pour nous, le progrès est d'un autre ordre et devra consister à donner non seulement une histoire des événements, des institutions et des mœurs, mais encore et surtout une histoire de la civilisation dans le Sud-Ouest de la France.

Mais qui donc aurait qualité à Bordeaux pour prendre l'initiative d'une *Histoire générale de Guyenne et Gascogne*, pour en organiser la lente et difficile élaboration et tenir en mains, durant un demi-siècle peut-être, la direction de cette entreprise collective?

Deux corporations peuvent ambitionner l'honneur de ce rôle: notre Université régionale et notre Académie des Sciences et Belles-Lettres. Toutes deux y ont des titres et toutes deux se recommandent à notre confiance et à notre respect.

Quand je parle de l'Université, je ne vise naturellement que la Faculté des Lettres et, dans cette Faculté, les professeurs d'histoire, quoique le concours des autres professeurs et des autres Facultés soit désirable. La science de ces maîtres, leur dévouement, leur désintéressement sont au-dessus de toute contestation. Mais n'ont-ils pas, en vertu même de leur statut, une tâche différente à remplir, plus large, plus haute même si l'on veut, qui, se conciliant mal avec des obligations nouvelles, les contraindrait de laisser peser sur les épaules de quelques-uns de leurs collègues tout le fardeau de l'entreprise? Et puis les professeurs de l'Université sont des fonctionnaires de l'État, venus d'ailleurs, enclins à nous quitter, peu disposés par conséquent à pousser parmi nous les racines profondes sans lesquelles, en l'espèce, rien ne se peut fonder.

Ces désavantages, l'Académie des Sciences ne les connaît point. Elle se compose de membres fortement attachés à la région soit par leur naissance, soit par leurs intérêts; connaissant ses traditions, ses richesses, ses besoins; possédant auprès de leurs compatriotes l'autorité que donnent les travaux de l'esprit, même de l'esprit simplement gascon, et ce titre d'associés d'une Académie qui a compté Montesquieu parmi ses fondateurs. Nous sommes donc justifié, ce semble, à lui proposer de prendre, au xx<sup>e</sup> siècle, sur le domaine de l'érudition historique, le rôle dirigeant qu'elle a exercé avec tant de maîtrise, au xviii<sup>e</sup>, sur le domaine proprement scientifique. Et l'heure n'est peut-être point si mal choisie, où cette Académie célèbre solennellement le second centenaire de sa naissance, pour oser lui proposer de se rattacher au sol natal par une

tâche nouvelle, en ajoutant aux discours d'apparat par lesquels elle soutient si bien sa gloire passée, le souci de grandes publications savantes<sup>1</sup>, à l'instar de l'Académie des Inscriptions de Paris.

Mais, demanderont sans doute quelques sceptiques, le but qu'on nous propose est-il vraiment digne de nos efforts? Le besoin existe-t-il d'une *Histoire générale de Guyenne et Gascogne*, alors que notre curiosité paresseuse se contente si aisément des savantes monographies spéciales qui se pressent sur les rayons de notre bibliothèque? Une œuvre de si longue haleine ajoutera-t-elle quelque chose à notre renommée?

A la première question, je répons que c'est incontestablement un grand objet de vouloir connaître à fond l'histoire des ancêtres à travers les âges.

A la troisième, je réplique qu'une Société savante s'honore toujours lorsque, non contente de dépenser son activité au jour le jour, elle embrasse un long avenir dans ses préoccupations professionnelles.

Et pour ne point laisser la deuxième question sans réponse, je demande à mon tour s'il y a des raisons suffisantes pour que Guyenne et Gascogne dédaignent de suivre l'exemple que leur ont donné non seulement le Languedoc avec dom Vaissète et ses continuateurs, mais encore la Bretagne avec dom Morice et dom Lobineau, la Lorraine avec dom Calmet, la Bourgogne avec dom Plancher. N'est-il point de notre intérêt bien entendu de travailler à vaincre l'injuste indifférence dans laquelle la vie provinciale est encore tenue par les grands chefs de l'historiographie française? Je songe, en parlant ainsi, à cette œuvre admirable à tant d'égards, qu'on appelle par abréviation « l'*Histoire de France* de M. Lavisser ». La place qu'elle fait aux grandes seigneuries féodales du Moyen-Âge est absolument disproportionnée à leur individualité et à leur rôle. Et pourtant, il y a eu un temps où la Gascogne, la Guyenne, le Poitou,

1. Le XVIII<sup>e</sup> siècle a vu naître, cependant, deux projets d'une *Histoire de Guyenne et Gascogne*, qui furent présentés à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts; celui de dom Saint-Julien (1765), celui de C. Marie Carrière (1782).

la Bretagne marchaient de pair avec l'Île-de-France et ne reconnaissaient à celle-ci qu'une primauté d'honneur. De capitale unique, il n'y en avait point alors, mais huit ou dix capitales régionales qui n'entendaient point se subordonner l'une à l'autre. Pendant près de trois cents ans les féodaux de Normandie, d'Auvergne, du Languedoc ont presque autant de droits à l'attention de l'historien que les comtes de Paris. Eh bien, que l'on prenne en mains le tome II, 2<sup>e</sup> partie, du grand ouvrage que je viens de nommer. Consacré aux Premiers Capétiens, il a été rédigé tout entier par un savant que nous connaissons, M. Achille Luchaire, ancien professeur à l'Université de Bordeaux. L'auteur a certainement entrevu les obligations de sa tâche; il en a même dessiné les contours en une centaine de pages et l'on attend de lui un vaste tableau où les dynasties et les institutions locales seront toutes passées en revue avec l'ampleur qui convient. Quelle illusion que la nôtre, provinciaux que nous sommes! Avec l'approbation tacite de son chef, M. Luchaire a esquivé presque entièrement son sujet, en sorte que la France des x<sup>e</sup>, xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles apparaît au lecteur trop peu averti comme un organisme politique déjà constitué, centralisé. De ce non-sens historique, nos provinces font naturellement les frais.

J'ai pris mon exemple aux premiers temps de la féodalité, comme plus particulièrement probants. Est-ce à dire que les siècles suivants n'offrent plus rien d'instructif à raconter et que les comtes d'Armagnac, les vicomtes de Béarn, les sires d'Albret ne mériteraient point, dans une Histoire générale de la France, qu'on expliquât les causes de leur fortune, les ressorts de leur ambition, les ressources de leur politique? Au xvii<sup>e</sup> siècle la féodalité est bien décidément vaincue et s'efface devant la royauté triomphante. Mais si l'histoire de notre province prend dès lors un nouvel aspect, n'offre-t-elle plus rien à notre curiosité réfléchie? Les luttes du Parlement de Bordeaux contre la royauté ne trahissent-elles pas la survivance de sentiments particularistes fort anciens? L'autonomie de la vie économique, morale et religieuse ne subsiste-t-elle pas toujours, encore que le pouvoir central pèse sur nous

d'un poids très lourd dans les affaires politiques, administratives et intellectuelles?

Mais vraiment ai-je à plaider ici la cause de l'histoire provinciale? J'espère que non<sup>1</sup>. J'ai cru bon toutefois de montrer dans quel injuste oubli la tiennent encore, par notre faute sûrement, ceux qui ont charge de raconter les annales générales de la France. La place qu'ils accordent aux événements d'ordre politique, diplomatique et militaire est nécessairement prépondérante, parce que ces événements se lient étroitement aux progrès du pouvoir central, qui leur sert de fil conducteur. Toute autre serait la préoccupation de l'historien d'une province. Les pouvoirs dirigeants n'étant ici le plus souvent que des pouvoirs intermédiaires, dont la souveraineté est très limitée, c'est des populations mêmes qu'il lui faudrait s'occuper avant tout, pour montrer quelles furent les conditions diverses de leur existence, les modes de leur activité, les pressions morales qu'elles subirent, les influences contraires auxquelles elles furent soumises, leurs idées, leurs sentiments, leurs croyances, leurs mœurs, leurs institutions. Ainsi comprise, l'histoire d'une grande province telle que la nôtre peut offrir souvent plus d'intérêt, en tout cas un intérêt autre que l'histoire de la royauté française.

## II

Donnons-nous tout d'abord le spectacle du domaine géographique que nous avons à explorer, de son étendue et de sa composition.

C'est essentiellement, mais non absolument<sup>2</sup>, la région qui

1. Un sieur Baudeau présenta à l'Académie de Bordeaux, en 1758, une *Dissertation sur l'utilité des histoires particulières des provinces* (ms. de l'Acad., xxvii, 5). Son point de vue est nécessairement très différent du nôtre. — En 1856, M. Geffroy prit pour sujet de son discours de réception : *De l'intérêt des études historiques*.

2. En effet, la Confédération ne comptait primitivement que cinq peuplades : les Vassarii ou Vasates (Bazas), les Lactorales ou Datii (Lecloure), les Ausci (Auch), les Tarbelli (Dax) et les Convenæ (Saint-Bertrand-de-Comminges), — auxquelles s'ajoutèrent, au III<sup>e</sup> siècle, les Boiates (au nord d'Arcachon), les Elusates (Eauze), les Bigerri (Tarbes) et les Consorani (Saint-Lizier), — et au V<sup>e</sup> siècle les Aturenenses (Aire), les Benarnenses (le Béarn) et les Iluronenses (Oloron).



s'étend à l'ouest de la Garonne, entre les Pyrénées occidentales et l'Océan, — l'Aquitaine de César, la Novempopulanie du <sup>1</sup> siècle, l'Aquitaine III de Dioclétien, la Gascogne du haut Moyen-Age, — habitée par des populations ibériques qui se sont groupées, suivant la structure du sol, en petites peuplades distinctes<sup>1</sup>, avec, pour métropole au <sup>v</sup> siècle, Eauze, remplacée plus tard par Auch.

Quand la Féodalité triomphe, elle bouleverse les groupements antérieurs et ne nous laisse plus pour points de repère fixes que les douze diocèses existant au <sup>vi</sup> siècle<sup>2</sup>. Les grands fiefs, tels que les comtés de Fezensac, d'Astarac, d'Armagnac, plus tard la vicomté de Béarn, la sirie d'Albret, etc., n'ont subsisté jusqu'à la Révolution qu'en modifiant constamment leurs limites, en sorte que l'histoire territoriale du Sud-Ouest serait des plus confuses si elle ne prenait pour point de départ les circonscriptions ecclésiastiques.

Au cours du <sup>ix</sup> siècle, les ducs de Gascogne mettent la main sur Bordeaux qui, au <sup>xi</sup>, deviendra la capitale politique du duché, aux dépens d'Auch. Or, Bordeaux amenait avec lui trois grands *pagi* qui avaient évolué jusque-là dans sa sphère politique, comme membres de l'Aquitaine II : celui des *Biluriges vivisci* et celui des *Aginnenses*, assis l'un et l'autre sur les deux rives de la Garonne; celui des *Petrocorii* que la Dordogne coupait en deux parties inégales. C'étaient des pays de plaines plus encore que de montagnes, habités par des populations celtiques, et différents à tous égards de ceux de la Gascogne. Les petits pays naturels y étaient peu nombreux; les diocèses, fort étendus, réduits à trois, plus tard à quatre. Par Périgueux et Sarlat l'influence de Bordeaux pénétrait déjà fort avant dans le Massif central. L'histoire primitive de ces trois grands *pagi* guyennois devrait donc être traitée indépendamment de celle des territoires gascons.

1. Les Landes, le Marensin, le Labourd, l'Albret, le Marsan, la Chalosse, le Gabardan, le Tursan, l'Eauzan, la Bigorre, l'Armagnac, les Quatre-Vallées, le Lavedan, l'Astarac, le Nébouzan, le Pardiac, le Fezensac, le Fezensaguet, la Lomagne, le Comminges, le Conserans, le Gimoès, le Savès et le pays de Rivière.

2. La disparition de l'évêché d'Eauze fut compensée par l'établissement de l'évêché de Bayonne. Voir plus loin l'énumération de ces divers diocèses.

Guyenne et Gascogne, ainsi conjointes au XI<sup>e</sup> siècle, représentent donc deux régions sans unité géographique ni ethnique. Étrangères l'une à l'autre pendant le premier millénaire de leur existence historique, elles sont désormais rattachées l'une à l'autre par un lien purement politique qui aura son nœud à Bordeaux jusqu'à la fin de l'ancien régime<sup>1</sup>.

Au moment de la Révolution, ce vaste territoire couvrait 56,543 kilomètres carrés, soit un dixième environ de la France de ce temps. Au point de vue de la géographie historique il comprenait :

Deux archidiocèses : Bordeaux et Auch, et quatorze diocèses<sup>2</sup>, englobant environ 4,000 paroisses ; — deux parlements : Bordeaux et Pau (1620) ; — trois intendances : Bordeaux<sup>3</sup>, Auch<sup>4</sup> (1716) et Pau-Bayonne<sup>5</sup> (réunies depuis 1783), — deux gouvernements militaires : Bordeaux et Pau.

Ces multiples institutions, ecclésiastiques, judiciaires, financières, militaires, avaient des circonscriptions qui ne coïncidaient jamais entre elles, en sorte que la région historique appelée Guyenne et Gascogne est aussi dénuée d'unité administrative que d'unité ethnique et géographique. On entrevoit dès lors les difficultés du sujet. Ceux-là seuls peuvent s'en étonner qui n'ont jamais tenté de ramener à un point de vue rationnel les éléments historiques du passé.

Lorsqu'on entreprendra le dénombrement complet des chefs-lieux paroissiaux et des lieux-dits qui se sont groupés autour, depuis deux mille ans, c'est peut-être cent mille noms

1. L'histoire territoriale de cette région ne sera pas l'une des moindres difficultés de la tâche. Ainsi vers la fin du règne de Philippe-Auguste, les comtés d'Armagnac et d'Astarac font, ainsi que l'Agenais, partie du comté de Toulouse, jusqu'au traité de Brétigny. A ce moment (1361), non seulement l'Armagnac et l'Agenais, mais encore le Rouergue et le Quercy sont annexés à la Guyenne anglaise jusqu'à ce qu'ils reviennent à la Guyenne française (1380). Quant au Périgord, partie intégrante de la Guyenne anglaise au XII<sup>e</sup> siècle, il repasse sous Philippe-Auguste à la Guyenne française, puis revient à la Guyenne anglaise en 1259, puis à la Guyenne française en 1328, pour repasser à l'Angleterre en 1361 et ne revenir à la France qu'en 1380.

2. Périgueux et Sarlat (1317), Agen et Condom (1317), Tarbes en Bigorre, Bayonne dans le Labourd (X<sup>e</sup> siècle), Dax dans les Landes, Lectoure dans l'Armagnac, Lescar et Oloron dans le Béarn, Aire dans le Tursan, Bazas dans le Bazadais, Saint-Bertrand dans la Comminges et Saint-Lizier dans le Conserans. — (Eauze disparut de bonne heure et Buch n'est pas prouvé par les textes).

3. Avec six élections de finances.

4. Avec cinq élections de finances.

5. Pays d'états, donc pas d'élections de finances.

topographiques qu'il faudra enregistrer et si possible expliquer. Pour fastidieuse qu'elle soit, cette simple nomenclature sera pourtant la plus éloquente démonstration de ce que le passé recèle de mouvement et de vie.

Et si du sol nous passons aux populations qui l'ont couvert, nous entrevoyons déjà, sous la surabondance des noms, des textes et des objets, l'extraordinaire fourmillement d'individus qui, depuis les temps préhistoriques, sont nés, se sont reproduits et sont morts sur ce coin de terre. Leur nombre se chiffre sans doute par milliards. C'est ainsi qu'il faut prendre la mesure de notre tâche et en discerner tous les aspects si nous ne voulons agir à la façon de ces enfants qui entreprennent, un beau jour, de bêcher le jardin paternel sans en avoir au préalable apprécié l'étendue.

Donc la tâche est immense. Certes, l'historien qui fait la synthèse des faits particuliers et envisage les ensembles, n'est point obligé de tout dire ni de tout voir. Bien au contraire : il lui faut choisir, s'arrêter aux faits les plus significatifs, négliger les autres. Mais l'érudit, qui prépare l'œuvre de l'historien par l'étude analytique des témoignages écrits, n'a pas le même privilège. S'il s'est pénétré du *Discours de la méthode*, il sait qu'il doit se conformer à la règle posée par Descartes, de procéder en toutes choses à des dénombrements exacts et complets. Tel est, en théorie du moins, son devoir strict. En fait, ce devoir est moins absolu, ou du moins il s'exerce d'une certaine manière. Comme il est matériellement impossible de mettre au jour tous les documents subsistants, notre érudit devra, dans beaucoup de circonstances, se contenter des documents-types, ceux qui traduisent le mieux tout un ordre de faits ou d'idées. C'est dans la recherche inlassable de ces divers ordres de faits et d'idées que consistera son effort. Aussi bien ne serait-ce pas une étrange illusion de croire que nous possédons dans nos archives la totalité des textes rédigés, et que nous pouvons verser dans nos recueils imprimés toute la production graphique du passé?

Chacune des institutions que nous avons dénommées libel-

lait ses moindres actes, et c'est ainsi que nous avons, aujourd'hui, les archives des évêchés, des parlements et des intendances, réparties depuis la Révolution entre neuf dépôts départementaux<sup>1</sup>. Certains pouvoirs auxiliaires du Parlement, tels que la Cour des aides de Bordeaux et la Chambre des comptes de Pau-Nérac, — certaines institutions subordonnées, telles que les sénéchaux et les présidiaux, la connétablie ou maréchaussée de Guyenne, les bureaux des finances et des domaines, les tribunaux d'élection, les greffes ruraux, les études notariales, les chambres ecclésiastiques ou bureaux des décimes, les greffes diocésains, les officialités, — certains services techniques, tels que l'Hôtel des monnaies, l'Amirauté de Guyenne (avec la juridiction consulaire de Bordeaux), les Maîtrises d'eaux et forêts<sup>2</sup>, le Bureau des traites foraines de Nogaro, avaient eux aussi des archives qui ont été sauvées, au moins partiellement. C'est donc au total plusieurs milliers de registres et plusieurs millions de documents narratifs ou diplomatiques<sup>3</sup> qui s'offrent à notre curiosité pour la connaissance du passé. *Mare magnum*, où l'érudit se noierait rapidement si le principe de la division du travail et l'esprit de méthode scientifique ne présidaient sans cesse à ses recherches.

Et ce n'est point tout, tant s'en faut. Au-dessous des pouvoirs émanant de l'État et de l'Église, d'autres, d'origine spontanée, s'imposent à notre attention : les seigneuries de la féodalité, les villes et les bourgs, les abbayes et les prieurés du moyen âge, les communautés religieuses de l'ancien régime, les chapitres et les hôpitaux, les universités, les séminaires et les collèges, les associations savantes telles que l'Académie de

1. Les gouverneurs militaires ne semblent pas avoir jamais songé à constituer des archives. Les actes de leur autorité : ordres, proclamations, etc., n'avaient en effet qu'une valeur momentanée. On les retrouve dans des fonds étrangers, comme ceux du parlement et de l'intendance.

Par contre, l'Amirauté de Guyenne avait des archives considérables qui ont été versées, il y a quelques années, aux Archives départementales de la Gironde. Celles du port de Bordeaux sont encore au Magasin des vivres où elles achèvent de se perdre.

Quant aux archives de la Maîtrise des eaux et forêts de Bordeaux-Auch-Montauban, et à celles des petits pays d'États (Marsan, Nebouzan, Quatre-Vallées, Bigorre, Béarn, Soule, Basse-Navarre et Labourd), il n'en subsiste que des débris.

2. A Bordeaux et à Pau, en Bigorre et en Comminges.

3. Abstraction faite des textes littéraires et scientifiques, imprimés ou non.

Bordeaux et celle de Pau, les petits États provinciaux de la région des Pyrénées<sup>1</sup>, les confréries de charité ou de dévotion, les corporations de métiers, les assemblées du commerce, qui tous conservaient leurs titres de propriété, leurs bulles d'exemption, leurs chartes de privilèges, leurs statuts de fondation, leurs règlements particuliers, et souvent même tenaient registre de leurs délibérations. Le nombre est assez considérable des institutions de ce genre, dont les archives ont plus ou moins complètement échappé aux injures du temps, et ajoutent quelques centaines de registres et quelques cent milliers de pièces volantes à celles dont nous faisons compte tout à l'heure, pour l'instruction du juriste, du philosophe, de l'historien... et même du psychologue<sup>2</sup>.

L'abondance des monuments figurés est naturellement moins grande que celle des documents écrits : elle est encore suffisante pour absorber l'attention de plusieurs générations d'archéologues. Il n'est point en effet une seule commune qui ne possède une église ; beaucoup en ont plusieurs, abstraction faite de Bordeaux qui, si nous faisons compte, comme il convient, de celles qui ont disparu, paroissiales ou conventuelles, en a vu s'élever une cinquantaine pour le moins. Et comme, dans chaque église, l'archéologue poursuit l'étude des productions de la peinture, de la sculpture et des arts mineurs, on devine combien seront multiples et variés les objets qu'il lui faudra prendre en considération.

Quant aux châteaux féodaux, aux manoirs de l'ancien régime, aux maisons bourgeoises du vieux temps, leur nombre est moins considérable que celui des églises. Pour cette raison le moindre de ces édifices est infiniment précieux aux yeux de l'archéologue, qui s'efforce de retrouver les caractères particuliers qu'a revêtus dans notre région l'architecture militaire et civile.

1. Le Marsan, le Nebouzan, les Quatre-Vallées, le Bigorre, le Béarn, la Soule, la Basse-Navarre et le Labourd.

2. Nous passons sous silence, pour ne point allonger inutilement cet exposé, les documents proprement littéraires tels que vies de saints, sermons, chroniques, traités de théologie, de philosophie ou de morale, écrits poétiques ou romanesques, nécrologies, etc., ainsi que les inscriptions de tout genre si nombreuses dans notre région depuis le Moyen-Age.

En somme, qu'il s'agisse de documents écrits ou de monuments figurés, les sources d'une histoire de Guyenne et Gascogne s'offrent à nous avec une profusion qui justifie une fois de plus l'exhortation du laboureur mourant à ses enfants :

Travaillez, prenez de la peine :  
C'est le fonds qui manque le moins.

Mais l'esprit en demeurerait accablé et comme découragé s'il ne savait qu'il peut, à force d'ordre et de méthode, triompher de ce premier obstacle. Et c'est ce qu'il nous faut maintenant démontrer.

### III

Répétons tout d'abord que, si l'on doit se proposer comme but commun de rendre possible une *Histoire générale de Guyenne et Gascogne*, en 15 ou 20 volumes, l'on ne saurait songer à en commencer la rédaction avant cinquante ans pour le moins. Donc nous n'avons à nous occuper ici ni de recruter les collaborateurs, ni de tracer leur tâche. A chaque demi-siècle suffit sa peine<sup>1</sup>.

Par contre, nous devons dès maintenant songer, plus sérieusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, à poser les fondements de ce futur monument, à en préparer les différentes parties, à en fixer les proportions, surtout à dégrossir les matériaux qui doivent entrer dans sa structure, pour les amener à pied d'œuvre. Pour banale et vulgaire qu'elle soit, cette image, empruntée au monde des travailleurs manuels, est la seule juste, la seule adéquate à l'objet que nous nous proposons. Nous ne voulons et nous ne devons faire présentement rien de plus qu'œuvre de terrassiers, de maçons et de charpentiers travaillant sur le même chantier, en vue d'une même fin plus ou moins consciente.

Parfait, dira sans doute le public. Chef, voici l'équerre et le

1. M. Paul Courteault, professeur d'histoire du Sud-Ouest à l'Université de Bordeaux, prépare un précis de l'*Histoire de Guyenne et Gascogne*, qui tracera sans doute d'une manière définitive les lignes générales du sujet. Nous l'attendons avec impatience.

niveau, le compas et le cordeau. A toi de distribuer les tâches et de répartir les ouvriers par équipes.

C'est beaucoup d'honneur pour le signataire de ces lignes. Ainsi mis au pied du mur, il n'essaiera point cependant de se dérober à sa responsabilité, parce qu'il a conscience de connaître depuis longtemps et les exigences d'une pareille entreprise et les satisfactions qu'on peut leur donner.

Notre chantier comportera naturellement plusieurs équipes, autant qu'il y a de sciences particulières appelées à concourir à la connaissance générale d'une province. C'est une des surprises de l'érudit nouveau-venu à Bordeaux de constater qu'aucune de ces sciences auxiliaires n'est encore constituée. En vain réclame-t-il un répertoire critique des sources narratives de l'histoire du Sud-Ouest, où il puisse d'un rapide coup d'œil se rendre compte des matériaux existants : annales, chroniques, vies de saints, mémoriaux et relations particulières, statuts de corporations, etc. Rien de tout cela n'est encore colligé et il lui faut, à notre nouveau-venu, tout apprendre par lui-même, tout découvrir par ses seuls moyens<sup>1</sup>. C'est à peine si le *Catalogue général des manuscrits de la bibliothèque* (1894) a mis un peu d'ordre dans ce chaos, comme l'*État général des fonds d'archives départementales* dans la profusion des sources diplomatiques. Pour qui sait en juger, un répertoire critique des sources de l'histoire régionale, ne comptât-il qu'un seul volume, est d'un besoin plus pressant et serait d'un service plus fréquent qu'une bibliographie des travaux de seconde main, eût-elle dix volumes.

Les plans et vues de Bordeaux, d'une abondance extrême, ont fait l'objet, il y a quelques années, d'un relevé spécial qui fait honneur à son auteur. Mais on chercherait vainement pour les autres villes de la région un relevé analogue révélant les ressources qu'offre la cartographie locale pendant les trois siècles qui ont précédé la Révolution.

1. Il n'ignore pas les secours qu'offrent les répertoires de Potthast, Ulysse Chevalier, Auguste Molinier, Hausser, Robert de Lasteyrie, etc. Mais ils ont une portée trop générale pour servir de *vade mecum* à l'histoire d'une province.

Antérieurement au *xvi<sup>e</sup>* siècle, on ignorait encore l'art de reproduire ainsi par le burin la physionomie des villes, le tracé de leurs voies et de leurs enceintes. Il faut donc nous contenter des restitutions modernes, plus ou moins exactes, dans le genre de celles qu'ont tentées Léo Drouyn avec un incontestable talent et les auteurs anonymes de l'*Atlas de Bordeaux* exécuté en 1892<sup>1</sup>.

Si de la cartographie urbaine nous passons à la cartographie générale de la province, nous constatons le même retard. Et ce n'est pas le moindre étonnement du nouveau-venu à Bordeaux d'apprendre que le besoin ne s'est point encore fait sentir, sinon par exception, d'un atlas en huit ou dix feuilles où seraient retracées les limites des anciennes circonscriptions ecclésiastiques, féodales, judiciaires, administratives, et consignés les renseignements de géographie historique qu'il faut aller péniblement chercher, et souvent sans succès, dans tant d'ouvrages différents.

Les recueils graphiques de monuments et objets d'art ne manquent certes point dans notre région, mais ceux-là seuls comptent aux yeux de l'archéologue qui ont été exécutés par les procédés de la photographie<sup>2</sup>. Leurs planches ont une valeur scientifique qu'on ne saurait reconnaître aux recueils antérieurs. Mais c'est au Sud-Ouest tout entier qu'il faudrait étendre le bénéfice des progrès accomplis sur ce domaine, sans préjudice de l'entreprise qui consistera à dresser la *Statistique monumentale* de la région et les *Répertoires archéologiques* de chaque département.

S'il s'agit de livres, on constate bien vite qu'il n'existe pas de bibliographie générale, méthodique et critique, des milliers d'ouvrages et de plaquettes publiés depuis quatre siècles sur la province, — encore moins une bibliographie des ouvrages

1. Cet atlas tranche d'une façon définitive, semble-t-il, beaucoup de questions topographiques de première importance. Il est malheureusement incomplet par beaucoup de côtés. Entre 1450 et 1733 on n'y trouve pas un seul plan de Bordeaux et on y cherche en vain, à quelque siècle que ce soit, une carte des circonscriptions paroissiales si utiles et en même temps si malaisées à connaître.

2. Par exemple l'*Album d'objets d'art existant dans les églises de la Gironde* de M. Aug. Brutails, le *Bordeaux à travers les siècles* de M. P. Courteault, etc.



sortis des presses locales depuis l'origine de l'imprimerie, sauf à Bordeaux.

Nous pourrions continuer cette énumération des déficits de notre historiographie provinciale et démontrer sans peine que presque tout reste à faire, encore que tout soit ébauché<sup>1</sup>. Aux cinq grandes sources d'information que nous avons signalées : toponymie régionale — documents narratifs et documents diplomatiques — cartes et plans gravés — figurations d'édifices anciens — livres imprimés, — pourraient affluer nombre de ruisseaux secondaires qui n'ont pas d'existence bien indépendante. Ainsi, au répertoire des sources narratives proprement historiques s'ajouterait celui des écrits littéraires et scientifiques.

Au catalogue des cartes et plans, celui des monnaies, des sceaux, des portraits, des estampes ;

Au relevé des édifices publics, celui des costumes et des objets mobiliers ;

A la bibliographie des livres imprimés dans ou sur la région, celle des articles isolés parus dans les revues périodiques de Paris et des provinces limitrophes.

Travaux inestimables quand ils seront rédigés sur fiches, en attendant le jour lointain où il sera possible de les rendre accessibles à tout le monde par l'impression. Comme tous les moyens abrégatifs, en diminuant l'effort du chercheur sur un point, — la connaissance des sources et des ouvrages de seconde main, — ces travaux préliminaires permettraient de le reporter sur d'autres points, et donneraient à l'érudit la certitude de ne rien ignorer de ce qui est acquis par le témoignage du passé<sup>2</sup>.

1. Aucun de nos départements du S.-O. (sauf celui de la Dordogne) ne possède encore son *Dictionnaire topographique*. Beaucoup n'ont que des dictionnaires biographiques fort imparfaits et tout à fait insuffisants en ce qui touche la période du Moyen-Âge. Enfin nulle part, que je sache, on n'a tenté de réunir en corps de doctrine les notions de chronologie, de diplomatique, de paléographie, d'onomastique et de statistique, sans lesquelles l'érudition historique marche dans les ténèbres.

2. Nous reproduisons ici, en le modifiant légèrement, un passage du programme que nous esquissons en 1895, en tête de nos *Sources de l'histoire du Limousin*.

## IV

Tracer un programme est toujours chose aisée. Ce qui l'est moins, c'est de trouver les exécutants. Quelques-uns existent déjà cependant, sur lesquels nous pouvons faire fond sans avoir rien à leur demander qu'un peu d'application et de régularité dans l'accomplissement de leur tâche.

Ainsi, l'inventaire de nos archives locales est, dans chaque département, entre les mains d'archivistes titulaires auxquels nous devons faire créance. Leur labeur serait néanmoins insuffisant s'il n'existait à Bordeaux et à Auch deux associations<sup>1</sup> (dont les similaires ne se rencontrent pas en Languedoc), vouées exclusivement à la publication intégrale des documents inédits<sup>2</sup>. Archivistes et éditeurs de textes sont les meilleurs auxiliaires de l'historien.

Pour le signalement et la description des travaux de seconde main et des ouvrages imprimés, il y a une demi-douzaine de bibliothécaires dont les catalogues parus et à paraître contribueront utilement à l'information générale.

Pour la conservation, la reproduction et l'étude des monuments figurés, il y a les inspecteurs des monuments historiques, les conservateurs de musées et les membres des sociétés archéologiques, dont la collaboration a été souvent si efficace depuis un demi-siècle.

Enfin n'oublions pas qu'il existe dans notre région une dizaine de bulletins ouverts aux études d'érudition, et que dans cette pléiade la jeune *Revue historique de Bordeaux* occupe une place éminente par le sérieux de sa rédaction et l'indépendance de son esprit.

Au point de vue où nous sommes placé, un bienfaisant progrès fut accompli le jour où furent institués ces Congrès

1. Celle de Bordeaux remonté à 1858, celle d'Auch (qui n'est qu'une section de la *Société historique de la Gascogne*) à 1882.

2. Il faut y ajouter la *Société des Bibliophiles de Guyenne*, fondée à Bordeaux en 1866, et la *Société des Bibliophiles de Béarn*, fondée à Pau en 1876; — et ne point oublier les belles publications de textes qui ont été faites à Bayonne, Agen et Bordeaux, aux frais des municipalités,

historiques du Sud-Ouest où nos Sociétés locales, se rapprochant un instant les unes des autres, comprennent qu'elles travaillent à une œuvre commune et se sentent animées d'une très noble émulation. C'est la première ébauche du travail collectif que nous réclavons.

Donc les matériaux existent et les ouvriers ne manquent pas. Mais le moyen, je vous prie, d'utiliser ces matériaux, de connaître ces ouvriers, s'il ne se trouve, à l'Académie par exemple, un « Office d'information historique », qui coordonne et centralise les efforts épars? Nous voilà donc conduit à aborder le terrain des réalisations pratiques. Pour prosaïque et dangereux qu'il soit, je l'aborde sans peur et sans dédain. Sans peur, car je l'ai, trente ans durant, parcouru dans tous les sens. Sans dédain, car de ces « arrangements de cabinet » dont parle quelque part Renan, dépend en une grande mesure la bonne exécution d'une *Histoire générale de Guyenne et Gascogne*. De même qu'il faut à la nature des bassins et des conduits pour opérer sur notre sol son éternelle chimie, il faut à la science humaine, pour opérer son œuvre propre, des casiers, des fiches et des registres.

Des fiches, oui, par milliers et dizaines de milliers, chacune d'elles indiquant un seul fait exactement libellé, avec date et source; non point certes pour réduire l'histoire de la Guyenne à cette forme rudimentaire d'exposition, mais pour rendre possible, dans les formes littéraires appropriées, l'étude scientifique des faits isolés et leur synthèse totale. Ces fiches, on les rapproche ensuite suivant les analogies et les affinités de leur contenu; on les classe suivant l'ordre alphabétique des mots-types, ou d'après les ordres de connaissances auxquels elles se rapportent : géographie historique, histoire politique, ecclésiastique ou militaire, institutions publiques, droit, archéologie, biographie, etc.

Mais ces fiches, que l'on rédige au fur et à mesure des dépouillements opérés, bien souvent aussi au hasard des découvertes et des communications reçues, il est essentiel de ne point les égarer, de ne point les déplacer, et même, faut-il le

dire<sup>3</sup> de ne point les abandonner à des mains peu scrupuleuses. D'où nécessité de boîtes-casiers à tiges de fer et à cadenas, qui assurent la conservation des gains acquis et le maintien de l'ordre une fois établi.

Enfin, pour le service du public, il faut des répertoires multiples, par ordre alphabétique de noms et de lieux, par ordre chronologique, par ordre méthodique des matières, qui permettent de trouver rapidement le renseignement demandé.

Sous une forme triple, il y a là un travail unique. Si les répertoires peuvent être dressés par de simples scribes, attentifs et consciencieux, on m'accordera, je pense, que la rédaction des fiches et leur classement ne peuvent être l'œuvre que d'un homme rompu aux exigences et aux conventions de la méthode historique.

De ces divers jeux de fiches, il est évident que le plus utile, le plus pressant, mais aussi le plus difficile à constituer, ce sera celui qui s'appliquera aux sources mêmes de notre histoire provinciale, par opposition à celui qui n'aura pour objet que les travaux de seconde main. Cataloguer méthodiquement les cent milliers d'actes publics qui subsistent inédits dans nos archives locales ou qui figurent dans les recueils existants, de manière à fournir aux érudits la documentation dont ils ont besoin pour une étude en cours, ce n'est point une petite affaire et je ne me dissimule pas que les résultats auxquels on peut atteindre, ne répondront jamais à tous les besoins exprimés, parce que ceux-ci varient avec les auteurs, les lieux, les temps, les idées régnautes.

Ce serait déjà un grand succès que de pouvoir mettre à la disposition des intéressés le catalogue chronologique des actes pontificaux<sup>1</sup> et royaux qui s'appliquent à notre région, et celui des actes épiscopaux, judiciaires, administratifs. C'est même à ces « regestes » qu'il faudra tout d'abord et pendant longtemps borner notre ambition et enchaîner notre impatience. Pour se

1. Les *Regesta pontificum romanorum*, que vient d'entreprendre l'Académie de Göttingue, rendront notre tâche facile, et surtout plus sûre que les anciens *Regesta* de Jaffé.

rendre compte des immenses services qu'ils rendent à l'historien, des clartés qu'ils projettent sur une époque ou sur une institution, il suffit de feuilleter le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, de feu Léopold Delisle, ou mieux encore le *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, que vient d'achever en dix volumes l'Académie des Sciences morales. Du fait même de l'existence de ce dernier, tous les ouvrages d'ensemble consacrés depuis cent ans au règne de François I<sup>er</sup> se trouvent frappés de caducité, puisqu'il apparaît désormais qu'ils ont disposé d'une documentation incomplète.

On a compris, depuis quelques années, l'importance que présentent pour l'étude du passé les catalogues d'actes diplomatiques, à l'instar de ceux que publient, avec tant de succès et de profit, nos voisins d'outre-Vosges pour les évêchés de la vallée du Rhin. Et s'il paraît importun de rappeler cet exemple, il est aisé d'y substituer celui que nous donnent la Belgique et la principauté de Luxembourg, où les publications de ce genre sont en grande faveur. Quel progrès n'aurons-nous pas accompli dans l'intelligence de notre histoire interne, lorsque nous connaissons de près, ne serait-ce que depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, les actes subsistants des archevêques de Bordeaux et d'Auch, des évêques de Périgueux, d'Agen, de Tarbes, de Bayonne — ou encore ceux des intendants d'Auch et de Bordeaux !

L'exécution purement matérielle de notre programme exige pourtant quelque chose de plus que des fiches, des casiers et des répertoires. Elle réclame un local spécial, fermant à clef, bien entendu, qui deviendra par la force des choses le centre de l'Office d'information historique que nous voudrions voir organiser à Bordeaux. Local vaste, aéré, bien éclairé, mais sans luxe, et d'où nous proscrivons par avance les rideaux et autres récipients à poussière. Des tables, des chaises, des armoires : nous n'avons rien vu de plus dans cet Institut d'histoire autrichienne où nous eûmes l'honneur d'être admis à travailler, il y a vingt-cinq ans, et qui peut à beaucoup d'égards servir de modèle, plutôt que notre Ecole des Chartes qui est exclusivement une maison d'enseignement.

Il n'entre point toutefois dans notre esprit de demander qu'on rassemble dans ce local des collections de chartes, de plans, de médailles, de livres, en concurrence avec celles qui existent ailleurs. La dispersion des instruments de travail n'est déjà que trop grande, gardons-nous de l'augmenter. Notre local ne concentrera que des fiches enregistrant sous forme méthodique le contenu des dépôts et musées existants, et une petite bibliothèque, tenue à jour, d'ouvrages de références : inventaires, catalogues, répertoires.

A cet Office d'information historique il faudra naturellement un chef responsable, capable de susciter les énergies et de diriger les bonnes volontés. Ce chef, il est tout désigné d'avance, parce qu'il ne saurait être autre que le titulaire de la chaire d'histoire du Sud-Ouest. Et c'est par cette voie latérale que notre Université se trouvera appelée à collaborer directement avec notre Académie des Sciences à l'œuvre préparatoire en question.

L'organisation que nous nous permettons de suggérer, ce n'est en somme rien autre chose que le retour à ces méthodes de travail collectif que les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur inaugurèrent chez nous au xvii<sup>e</sup> siècle, quand ils entreprirent leurs grandes histoires de provinces. Nous n'avons point, et pour cause, visité l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, mais nous nous la représentons, sans grandes chances d'erreur, comme organisée très expressément en vue du travail qu'elle poursuivait, et pourvue matériellement, avec moins de confort peut-être et moins de facilités que nous n'en savons mettre aujourd'hui en pareille affaire, de tous les moyens d'information nécessaires à ces ardents pionniers de l'histoire nationale.

Y aura-t-il lieu d'admettre la période révolutionnaire dans notre cadre? Après beaucoup d'hésitation, nous répondons résolument par la négative. L'entreprise aura une unité interne plus sensible si elle ne dépasse point la date de décès de l'ancien régime. La Révolution doit être envisagée comme le vestibule historique du xix<sup>e</sup> siècle, auquel elle se relie sans solution de continuité profonde. Pour déblayer cette nouvelle

période de notre existence provinciale et l'asseoir sur la base positive des faits, ce ne sera point trop que de créer quelque jour un second office d'information, tant la documentation est abondante, tant se sont pressés, pendant cent dix années, les événements de toutes sortes, les personnages de tout nom et de tout rôle. Je sais bien qu'en scindant ainsi l'histoire ancienne et l'histoire moderne de notre province, je vais à l'encontre d'une très juste idée qui voit avant tout, dans l'histoire, le développement ininterrompu de l'activité humaine et par conséquent se moque de nos coupures conventionnelles et de nos fossés artificiels. Mais notre Office d'information doit avoir un but pratique et se préoccuper des possibilités d'exécution. Et puis, n'est-ce point justement notre Montesquieu qui a dit qu'une entreprise périt fatalement par l'excès même de sa grandeur? Tâchons donc, pour une fois, de mettre à profit la sagesse de Montesquieu.

Par le même souci d'unité et d'homogénéité j'élimine de notre cadre la période romaine. MM. Jullian et Radet n'ont que faire de notre concours, et d'ailleurs ils possèdent dans leur *Revue des Études anciennes* un organe approprié à tous leurs besoins.

A plus forte raison, j'élimine également la période préhistorique, dont la documentation purement figurative, jamais narrative, est du ressort exclusif de l'archéologie.

Ces restrictions admises, il reste encore à notre curiosité treize siècles à parcourir, depuis la chute de l'Empire romain jusqu'au début de la Révolution; — treize siècles auxquels la domination du Clergé donne une unité interne et une cohésion externe incontestables. Mais ce chiffre n'est que putatif. En réalité il paraîtra réduit de moitié si l'on remarque qu'avant le XIII<sup>e</sup> siècle les documents diplomatiques d'un intérêt général sont extrêmement rares dans nos archives du Sud-Ouest. A ce point de vue, notre région est moins favorisée que le Limousin, l'Auvergne, le Poitou, la Normandie, la Flandre, la Touraine, la Provence.

Je crois avoir achevé de démontrer pourquoi et comment

il importe de prendre à cœur cette organisation des études historiques qui manque encore à Bordeaux. — Ai-je vraiment achevé? Pauvre fol que je suis! Je n'ai rien dit des moyens financiers. Il y aurait dans cet oubli une preuve d'impéritie de ma part et matière à raillerie de la part de mes lecteurs, si je ne me hâtais de le réparer. Non certes pour donner la solution définitive, mais du moins pour rappeler que, dans une ville opulente comme Bordeaux, il se rencontre toujours des Mécènes pour subvenir à l'impuissance des associations savantes et des pouvoirs publics, quand il s'agit de doter généreusement une œuvre purement scientifique. Si l'on ne peut raisonnablement demander au grand négoce enrichi sur place de s'intéresser aux recherches d'histoire grecque et romaine, à la philologie germanique, à l'art hispanique, à la littérature italienne, on peut du moins compter sur lui quand la gloire de la petite patrie et l'honneur de la ville sont en jeu. Nous l'avons senti dernièrement, quand les explorateurs de la nécropole de Saint-Seurin, à bout de ressources, se sont vus à la veille d'interrompre leurs affouillements. Les cinq ou six mille francs qui leur manquaient leur eussent certainement été offerts si l'arrivée de M. le Président de la République n'avait contraint la municipalité à remblayer au plus vite ce grand trou béant, d'où pouvaient sortir toutes sortes de conspirateurs sur le passage du cortège officiel. Je me suis laissé dire que nos Mécènes bordelais n'étaient pas encore consolés de ce remblaiement précipité.

Quoi qu'il en soit, si Paris, en ceci comme en toutes choses, s'alimente bravement au budget public, la Province n'a point les mêmes privautés, et c'est presque toujours par des sacrifices personnels d'argent que nos érudits et nos éditeurs réussissent à maintenir la tradition des études désintéressées. Notre Office d'information historique devra donc tôt ou tard essayer des libéralités. A d'autres qu'à moi le soin de les provoquer.

Avril 1912.

ALFRED LEROUX.





---

Extrait de la *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*,  
XV<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 6, novembre-décembre 1912.

---

---

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur*.  
9-11, rue Guiraud, 9-11.